

# INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE

QUINCIEUX



**Pascal David**  
**Maire**

**Chères Quincerotes  
et chers Quincerots,**

La pandémie et les contraintes sanitaires nous ont « poussés » jusqu'à cette mi-année 2021 sans que nous ayons eu le temps de profiter de bons moments en famille, entre amis ou entre Quincerots.

Des familles ont été durement touchées et je leur adresse toutes mes pensées et mon réconfort.

Les médecins, infirmiers, kinés, enseignants, personnel communal, élus, commerçants, soyez remerciés d'avoir soutenu et/ou d'avoir maintenu ce lien social avec les personnes les plus fragilisées.

La campagne de vaccination a été bien menée par les professionnels de santé et la pharmacie et je vous encourage vraiment toutes et tous à gagner du terrain sur cette COVID.

J'espère que nous verrons bientôt la fin de tous ces douloureux rebondissements avec en perspective des animations festives et associatives qui nous réuniront dans la joie : les conscrits de la 1 vont ouvrir ces réjouissances certainement en juillet et nous poursuivrons en septembre avec le festival Saône'Automne, réduit dans son organisation mais non moins qualitatif !

Ceci est bel et bien ce que nous attendons tous, nous retrouver (en maintenant les gestes barrières et la distanciation autant que possible), rire, chanter, hurler même !

Laissons sortir cette aigreur qui a gagné bon nombre d'entre nous et qui a atténue la solidarité, spontanément mise en place lors du premier confinement...

Les activités reprennent peu à peu dans le village et dans les hameaux avec de belles initiatives.

Vos élus travaillent toujours sur les thèmes et la stratégie prévus dans leur programme. Le marché forain est toujours d'actualité et nous déployons nos forces pour le reconstruire et le dynamiser.

Dans quelques mois, dès que les projets seront à l'étude et que nous aurons des esquisses concrètes à présenter en commission générale, nous vous ferons un retour spécifique sur le sujet de l'urbanisme.

Nous avons souhaité définir des règles d'urbanisme qui vont nous permettre de préserver nos atouts naturels, notre cadre de vie, et d'assurer **un développement urbain maîtrisé dans l'espace et dans le temps**.

Enfin, pour moi, imaginer le futur de notre village, c'est aussi **mener des études spécifiques d'aménagement des espaces publics et d'éviter, autant que faire se peut, la « bétonisation » du village.**

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été, soyez prudents et ayons tous confiance en l'avenir.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



**Vincent Gonnet**  
**1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Délégué**  
**aux finances locales,**  
**aux ressources**  
**humaines,**  
**au développement**  
**économique**  
**et aux emplois**

## Budget communal 2021

Le budget de notre commune pour l'année 2021 a été voté le 6 avril après avoir été étudié par la commission finances.

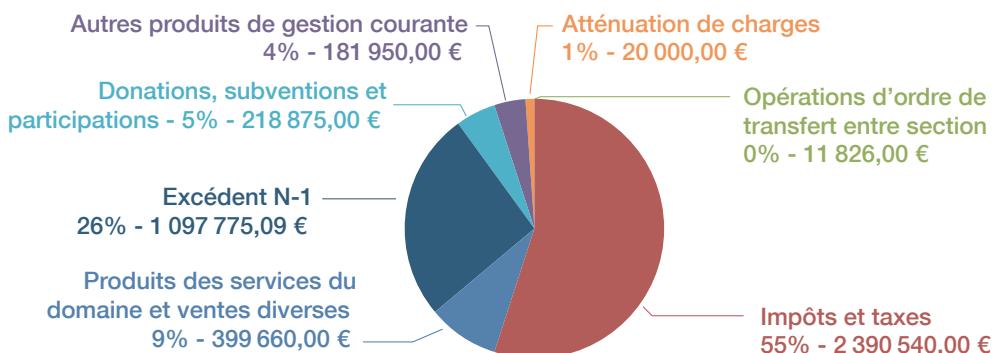
Ce dernier est conforme aux orientations qui ont été définies dans le programme de notre liste « Quincieux ma commune » puis lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté au conseil municipal du 9 mars :  
• Limiter la hausse de la fiscalité pour les habitants  
• Limiter la hausse des tarifs des différents services communaux

- Travailler à la reconstitution de l'épargne pour financer les prochains programmes d'investissement.

Nous avons souhaité vous présenter les grandes lignes de ce budget. En effet, il est important que vous soyez tous informés de la manière dont est gérée votre commune tant au niveau de son fonctionnement qu'au niveau de ses investissements.

Vous trouverez donc ci-dessous une représentation synthétique de nos recettes et de nos dépenses avec quelques commentaires sur les rubriques les plus représentatives.

### Fonctionnement recettes : 4 320 626,09 €



Excédent N-1: report exercice 2020.

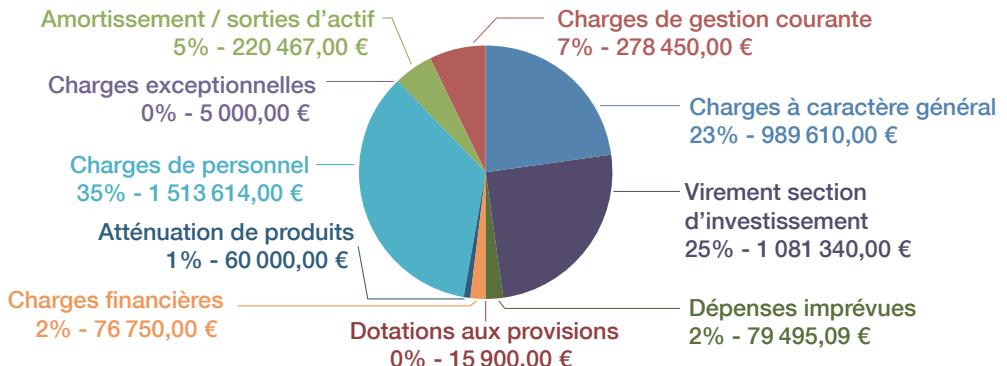
Produits des services : légère augmentation, car l'impact des fermetures des services de l'Enfance Jeunesse devrait être réduit.

Impôts et taxes : aucune revalorisation de la part communale des taux des impositions locales pour 2021.

Dotations : légère diminution : CAF pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), dotation compensatrice taxe d'habitation.

Si l'on ne tient pas compte du report 2020 et des opérations d'ordre, **les recettes prévisionnelles 2021 seront sensiblement identiques à celles de 2020.**

### Fonctionnement dépenses : 4 320 626,09 €



Charges à caractère général : à noter, le lancement d'un programme important de maintenance et de mise en accessibilité des bâtiments, l'étude de faisabilité pour la maison de santé.

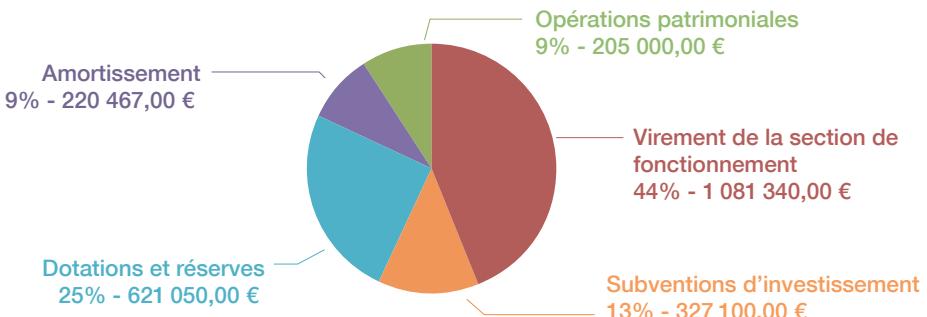
Charges de personnel : augmentation de 4,55% par rapport à 2020. En moyenne 30,29 titulaires Equivalents Temps Pleins (ETP) et 8 contractuels (ETP).

Virement en investissement : provision pour les programmes d'investissements de la mandature.

Charges financières : charges des intérêts des prêts.

**Les dépenses prévisionnelles réelles 2021 sont en augmentation de 0,22% par rapport à celles de 2020.**

### Investissement recettes : 2 454 957 €



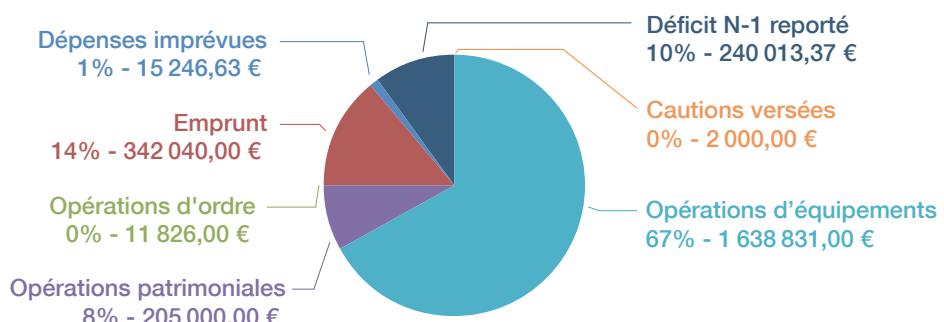
Dotations et réserves : taxe d'aménagement constante. Fond de compensation de TVA en hausse.  
Capitalisation 2020.

Subventions d'investissement : Etat/Région : restaurant scolaire.

ADAP : accessibilité des bâtiments.

**Cette section est en net recul par rapport à l'année 2020 (réalisé 3 818 790,85 €) au cours de laquelle le projet de la cantine scolaire a été réalisé.**

### Investissement dépenses : 2 454 957 €



Opérations d'équipement : ce chapitre est particulièrement important car il décrit les opérations d'investissements de notre commune prévues en 2021 :

- Études :

Restauration de La Chapelle.

Changement de la chaufferie de l'EMP.

Réaménagement de l'ancien restaurant scolaire.

Aménagement du terrain synthétique sportif.

- Bâtiments communaux et aménagement : réaménagement de l'ancien restaurant scolaire (provision travaux).

Aménagement du quartier des FLANDRES (provision travaux).

Travaux ADAP (accessibilité des bâtiments).  
Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP provision travaux).

Réhabilitation de LA CHAPELLE (provision travaux).

...

Le détail complet des opérations prévues ne peut être repris dans cet article dans lequel ne figurent que les postes les plus importants sur le plan financier.

Toutefois, nous vous rappelons que le budget communal est consultable dans son intégralité sur le site internet de la mairie (rubrique ma commune / finances).

## Diagnostic local de santé

En début d'année, nous avons conçu un questionnaire afin de connaître le positionnement de la population quant à la création d'une structure de soins sur la commune.

Pour nous, il était important de connaître l'avis des habitants qui seront les usagers de la future maison de santé.

Nous avons enregistré 365 réponses sur les 1600 familles auxquelles l'Info Mairie a été adressée : ce nombre de réponses témoigne de votre intérêt pour ce projet.

L'analyse des réponses nous permet de communiquer les informations détaillées suivantes :

- Les réponses proviennent à 62,5 % de la population féminine.
- 42,4 % des personnes ayant répondu avaient entre 40 et 59 ans, 24,3 % entre 60 et 75 ans, 22,1 % entre 21 et 39 ans, et 11,2 % avaient plus de 75 ans.
- Les employés, les retraités et les cadres ou entrepreneurs étaient les catégories socioprofessionnelles les plus représentées.
- 61,1 % d'entre eux ont déclaré avoir un bon état de santé, 17,2 % un moyen et seulement 2,8 % un très mauvais.
- 78 % consultent dans un cabinet collectif dont 59,57 % sur Quincieux.
- 68,1 % de la population mettent en moyenne moins de 10 minutes pour se rendre chez leur médecin traitant et 27,7 % mettent entre 10 et 20 minutes.
- Moins d'une semaine est nécessaire pour obtenir un rendez-vous.

Concernant le recours aux soins, 92 % de la population n'éprouvent aucune difficulté à se soigner et, pour les autres, les raisons évoquées sont le manque de professionnels de santé, la disponibilité de ces derniers ainsi que les délais d'obtention des rendez-vous.

Cependant, 72 % de la population affirment qu'il n'y a pas assez de professionnels de santé sur le territoire.

Au sujet de la création d'une maison de santé et face à l'inquiétude concernant la démographie des professionnels de santé dans les prochaines années, **44,7 % de la population jugent ce projet indispensable et urgent et 45 % y sont favorables ; soit 89,7 % en faveur de la maison de santé.**

Les habitants attendent que leur maison de santé soit un lieu de soins, un lieu où les professionnels de santé prodiguent des conseils ainsi qu'un espace de prévention et de dépistage.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire : c'est un réel encouragement pour les équipes qui ont la mission de conduire ce projet.



## Projet santé : Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

### Les enjeux

L'équipe constituée afin de conduire le projet SANTÉ a fait un premier constat : en France, notre système de santé se transforme rapidement en empilant les moyens sans suivre une véritable méthodologie.

Il nous est donc apparu essentiel de pouvoir optimiser l'implantation d'une Structure de Soins Primaires (SSP) sur notre commune en intégrant innovations, besoins des patients, vocations des professionnels, particularité du territoire, enjeux du monde de demain.

Les soins primaires sont les premiers niveaux de rencontre d'une population avec la médecine.

Ces soins s'exercent par les professionnels de santé dans différentes entités, les cabinets individuels, les cabinets de groupe, les centres de santé, les pôles santé et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



L'analyse que nous avons menée nous a permis de lister les éléments essentiels à la réussite de l'implantation d'une SSP à Quincieux :

- La bonne connaissance des données démographiques et sociologiques du territoire (les communes limitrophes font partie du territoire vie-santé).
- L'identification précise des problématiques et des enjeux du projet.
- La compréhension de l'écosystème dans lequel la structure va s'insérer.
- Les possibilités de financements et notamment les aides publiques mises à disposition.

### Étude préalable d'implantation

Compte tenu du nombre et de la diversité des paramètres identifiés, le groupe projet a décidé de se faire accompagner par une société d'ingénierie santé spécialisée dans la création et le pilotage des Structures de Soins Primaires (SSP) afin de réaliser une étude préalable d'implantation couvrant les domaines suivants :

#### • Population

La démographie du territoire met en évidence une évolution sensible de la population sur les cinq dernières années. L'homogénéité des Catégories Socioprofessionnelles présentes sur le territoire et la forte proportion de la population de moins de 15 ans couplées à une augmentation de la population à l'horizon 2040 induisent des besoins en soins primaires tournés autour de la médecine générale, du psycho-social et de la périnatalité.

#### • Santé

L'offre de soins primaires est satisfaisante sur Quincieux et les territoires limitrophes tout en étant **insuffisante en médecine générale à Quincieux**, ce qui se traduit par des délais importants d'obtention de rendez-vous et par le renoncement à certains soins dû à l'inaccessibilité de certaines spécialités ou à des trajets trop longs.

Il est à noter que 40 % des médecins généralistes du territoire partiront à la retraite dans les 10 ans à venir.

Des points positifs sont à retenir : proximité de l'Hôpital Nord-Ouest, création de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui a pour mission de coordonner les professionnels d'un même territoire du Val de Saône, intérêt des professionnels de santé quincerots vis-à-vis du projet.

#### • Politique

Cette structure santé fait partie du programme de notre équipe municipale élue en 2020 qui a la volonté de s'impliquer avec toutes les parties prenantes. L'enjeu de cette structure est visible à de nombreux niveaux : santé, démographie, immobilier et économie et va devoir s'inscrire dans une temporalité précise. Un suivi maîtrisé de l'ensemble des phases sera mis en place afin d'en communiquer les avancées à la population et ceci, avec la participation des praticiens quincerots.

#### • Urbanisme et immobilier

Les principales caractéristiques que doit comporter la structure pour être pérenne et viable ont été reprises dans un cahier des charges : proximité, parking attenant, accessibilité, visibilité, normes ERP et PMR, agilité pour pouvoir évoluer en regard de l'évolution démographique, aménagement ergonomique et spécifique santé.

Ce cahier des charges a été complété des critères quantitatifs suivants : surface minimum de 450 m<sup>2</sup> avec une évolution à 600 m<sup>2</sup> ; capacité à gérer les flux de 1,5 patient par heure pour les paramédicaux et de 4 patients par heure par médecin.

#### • Économique

L'objectif poursuivi est d'identifier les différents acteurs susceptibles d'accompagner et de promouvoir financièrement le projet : Région, Métropole, Fonds Européen, Agence Régionale de Santé (ARS). Il convient de rappeler que le portage financier total du bâtiment de la maison de santé ne rentre pas dans le budget communal, le seul financement possible de la structure sera réalisé par des acteurs privés qui pourront bénéficier des subventions allouées en particulier par la Région AURA.

Néanmoins, des propositions seront faites par la commune pour favoriser l'investissement et garantir l'attractivité de la maison de santé pour les professionnels.

#### **Principales orientations définies par l'étude préalable d'implantation**

La population jeune de la commune, couplée à la projection de l'évolution démographique à 5 000 habitants à 2 040 et de la sous-densité à venir de l'offre de soins en médecine générale appuient l'urgence à travailler l'attractivité pour revaloriser l'offre de soins du territoire.

**Une forte attente est présente tant du côté de la population que du côté des professionnels de santé qui sont très intéressés pour se regrouper et s'engager dans une démarche d'exercice collectif.**

La création d'une maison de santé s'inscrit dans le prolongement du projet de développement communal à court, moyen et long terme.

Pour autant, la seule création d'un bâtiment ne suffit pas. **C'est pourquoi ce projet immobilier est intégré dans un projet global de santé publique et de politique sociale.**

L'attractivité de Quincieux va devoir passer par la formalisation d'un mode d'exercice recherché par les jeunes professionnels de santé, à savoir une **Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)**.

Les facilitations de l'exercice médical et paramédical que permettent les subventions annuelles versées par la CPAM à une MSP, font que ces maisons de santé sont un gage de l'attractivité sur le long terme.

Cependant, la création d'une MSP demande un accompagnement important des équipes de soins afin de formaliser toutes les démarches administratives nécessaires afin de mener à bien le projet.

Les prochaines étapes ont été arrêtées :

- Choix de l'emplacement : arbitrage sur le lieu d'implantation avec identification du ou des preneurs, compte tenu que la municipalité ne peut s'impliquer économiquement dans la faisabilité immobilière globale.
- Programmation et recrutement : la projection des surfaces doit être corrélée avec la constitution de l'équipe de soins actuelle ainsi qu'avec le recrutement de nouveaux professionnels de santé.
- Labellisation MSP : formalisations administratives ARS et juridiques des professionnels de santé, dossiers de subventions.
- Assistance à l'ouverture : choix des logiciels, mobilier, consommables, mise en place du secrétariat et d'un coordinateur de la MSP, etc...

L'équipe projet santé tient à remercier tous les acteurs de ce dossier, praticiens, habitants, élus qui, associés à l'expertise des consultants de la société O'SANTE contribuent à la conception de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle de notre commune.





**Monique Aubert**  
**2<sup>ème</sup> Adjointe**  
**Déléguée**  
**au développement**  
**solidaire,**  
**à la jeunesse**  
**et aux séniors**

## Service périscolaire matin et soir

La période que nous vivons, liée à la pandémie du Covid a perturbé la fréquence des enfants au service.

Les périodes de confinement avec maintien de l'ouverture des écoles ont actionné des modifications de travail des parents « chômage partiel ou télétravail ». Nous avons donc eu une petite baisse d'effectifs.

## Croc'Loisirs, c'est l'accueil du mercredi

Ce service est de plus en plus utilisé par les familles. Nous accueillons en moyenne 49 enfants, 28 en élémentaire et 21 en maternelle ce qui ne nous permet plus un retour à un seul lieu d'accueil (maison des associations) qui était très apprécié par les fratries qui pouvaient être ensemble.

L'équipe d'animation s'est adaptée aux contraintes pour proposer des thèmes toujours aussi riches d'imagination.

Cette année, les enfants ont pu découvrir :

- Les pérégrinations du lièvre et de la tortue en voyage à travers nos différentes régions
- Lyon, les volcans d'Auvergne, la Normandie, la Bretagne et Paris
- Les îles mystérieuses de Koh-Lanta
- Harry Potter et les images animées
- Le monde de Disney et la musique
- Le monde du spectacle

Les réalisations de gâteaux, les temps d'échanges avec les aînés et les sorties hors de Quincieux ont été annulés.

## Déroulé de la journée :

Le respect du rythme de chacun est une priorité, elle est organisée autour d'activités, de temps libres ou de récréations.

Le matin, une activité manuelle est proposée en correspondance avec le thème de la période, elle permet le développement moteur et l'imagination de chaque enfant, puis jeux libres.

Le temps du repas au restaurant scolaire est un temps en commun entre petits et grands, les fratries se retrouvent avec plaisir.

L'après-midi commence par un temps calme pour les grands et un temps de sieste pour les petits.

Ensuite, jeux sportifs à l'extérieur, goûter et jeux libres.

Pour la rentrée prochaine, nous espérons vivement la fin des contraintes sanitaires, afin de pouvoir reprendre les échanges intergénérationnels, les sorties, les rencontres avec les parents en fin de journée et la présentation des réalisations de leurs enfants.

## Commission Jeunesse et Aînés

Nous avons plusieurs projets de créations en cours, notamment :

- un nouveau Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- un club pour les ados

Malheureusement, la conjoncture actuelle est bloquante pour avancer ces dossiers.

Nous devons prévoir des animateurs et il n'est pas possible de faire des recrutements, car nous n'avons pas de visibilité pour une date de mise en place.

Nous sommes conscients des besoins d'un RAM pour les assistances maternelles et les familles. Sa création est une priorité pour nous, élus.

## Nous avons participé à 2 actions solidaires :

### Boîte solidaire pour les étudiants en situation précaire

Sur proposition de la mairie de Limonest, la commune a choisi de participer à cette opération avec la participation du Conseil Municipal d'Enfants (qui a fait le relais pour collecter des dons auprès de leurs camarades de classe) et l'aide des enseignants et des animateurs du service périscolaire pour la confection des boîtes.

**Nous avons eu 25 colis** (dont 5 offerts par le CCAS) composés de produits gourmands pour le petit-déjeuner ou le goûter.

Ils ont été remis à l'association du collectif de solidarité étudiant à la maison Ravier.

À Lyon 7<sup>e</sup>, 400 étudiants sont inscrits. La distribution de colis se fait les vendredis après-midi et le samedi toute la journée.



Changeons les règles

### Ensemble changeons les règles du 8 mars au 28 mai

Proposition de la Métropole de Lyon en partenariat avec l'**association « Règles Élémentaires »**, la première association française de lutte contre la précarité menstruelle.

Leur mission est double : collecter des produits d'hygiène intime à destination des femmes dans le besoin et briser le tabou des règles.

Depuis la création de l'association, plus de mille collectes ont eu lieu partout en France (et même ailleurs !) à l'initiative de personnes diverses et variées, à l'image de notre société : jeunes, moins jeunes, étudiant(e)s, salarié(e)s, employé(e)s, retraité(e)s, chef(fe)s d'entreprises, scouts, mairies, ministères, collectivités territoriales, supermarchés, festivals...

L'action de « Règles Élémentaires » est indissociable de celle de ses partenaires, l'équipe de « Règles Élémentaires » coordonne tous les aspects logistiques de la collecte de produits d'hygiène intime, tandis que la redistribution aux femmes en situation de précarité est assurée par des organisations médico-sociales ou spécialistes du mal-logement partenaires.

Le CCAS a participé pour un montant de 100€ (produits achetés chez nos commerçants).

**Merci à nos commerçants qui ont accepté d'être points de collecte : la pharmacie Journé et le magasin Utile. Merci aux Quincerots pour leur générosité envers ces 2 actions.**

### Plan canicule

Des mesures de prévention sont à appliquer en cas de très fortes chaleurs. Afin d'aider les personnes vulnérables, un registre confidentiel est ouvert en mairie.

### Qui est concerné par ce recensement ?

- Toute personne adulte handicapée isolée.
- Toute personne âgée de 65 ans et plus, isolée ou présentant des difficultés d'ordre sensoriel, des difficultés à se déplacer seule à l'intérieur ou à l'extérieur de son logement, ou relevant de l'intervention d'un service de soins infirmiers.
- Toute personne à risque de votre entourage avec son accord écrit.

Inscription auprès de la mairie  
04 78 91 10 11 - [ccas@quincieux.fr](mailto:ccas@quincieux.fr)  
[www.quincieux.fr](http://www.quincieux.fr) > rubrique CCAS

À partir du déclenchement d'une alerte canicule, des appels téléphoniques ainsi qu'une attention particulière seront assurés par les services communaux auprès de ces personnes.

Si besoin, les numéros d'urgence à contacter sont les suivants : le 15 (Samu), le 18 (Pompiers), le 112 (numéro d'urgence unique européen)

### Restaurant scolaire

Le nouveau restaurant scolaire accueille les élèves de la maternelle et de l'élémentaire depuis le 4 janvier. Le personnel prépare en moyenne 254 repas quotidiennement (72 pour les élèves de la maternelle et 182 pour les élèves de l'élémentaire).

Tous les repas sont préparés sur place par une équipe de 4 personnes. Pour l'élémentaire, 11 animatrices et animateurs assurent l'encadrement des enfants sur le temps méridien. A la maternelle, ce sont 8 animatrices dont 5 ATSEM qui accompagnent les enfants pendant le repas et les activités.

Les menus sont disponibles toutes les semaines sur le site de la commune mais également sur PanneauPocket.

Dans le cadre de la loi EGALIM, un repas végétarien est proposé aux enfants chaque semaine. Les repas servis doivent également inclure au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques chaque semaine. Le restaurant scolaire participe au dispositif fruits et légumes à l'école. Dans ce cadre, nous devons proposer 2 fruits ou légumes frais et bio ainsi que 2 laitages labellisés par semaine. Les enfants ont été sensibilisés à l'intérêt de manger des produits de qualité et locaux. Ils ont reçu un set de table à décorer lors d'un temps d'animation consacré à l'alimentation.

Jusqu'à présent, 3 tarifs existaient pour les repas pris au restaurant scolaire.

**En 2020, le reste à charge pour la commune était d'environ 5,40 € par repas.**

Nous avons souhaité mettre en place un nouveau système cohérent avec la tarification du périscolaire et de manière plus progressive pour les familles.

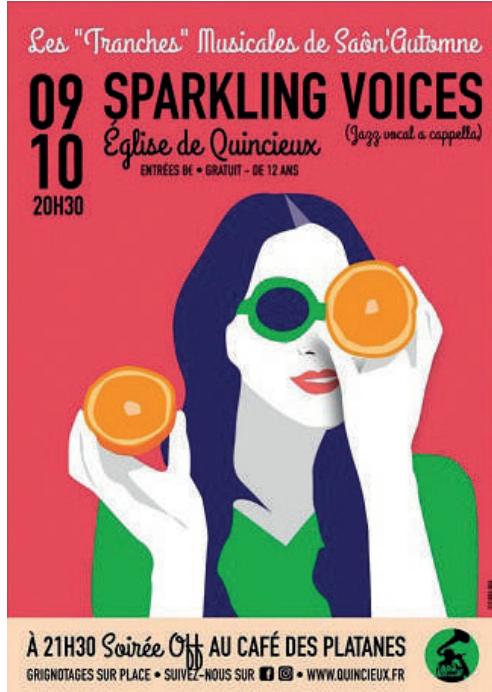
Les nouveaux tarifs sont disponibles sur le site (rubrique vie quotidienne / enfance / cantine).



**Hervé Rippe**  
**3<sup>ème</sup> Adjoint**  
Délégué à la vie associative et culturelle

Pour ce début d'année, malheureusement, nous ne connaissons aucun changement lié à la crise sanitaire.

### Les Tranches Musicales



Les Tranches Musicales de Saône Automne des mois de mars et juin n'ont pu avoir lieu. Nous attendons avec impatience le festival de septembre (on croise les doigts !).

### Les conscrits

Les conscrits ont terriblement manqué à l'ensemble des habitants de la commune et pour la deuxième fois consécutive. J'ai une pensée pour les classes en 0 et les classes en 1. Nous espérons qu'une édition adaptée puisse avoir lieu en septembre.

### Cérémonie du 8 mai



Cette année encore, le 8 mai s'est déroulé d'une manière particulière toujours liée à ce maudit virus.

Messieurs Pascal David et André Lorchel ont déposé une gerbe au monument aux morts avec les porte-drapeaux.  
Je remercie l'Ensemble Musical de Quincieux pour sa présence.

Ainsi, le devoir de mémoire a été fidèlement rempli, dans le respect des mesures sanitaires.

### Le feu d'artifice reste prévu



Nous tirerons le feu sans musique car nous placerons un feu visible des deux côtés du stade, dans le but de garder le maximum de distance entre les personnes. Il n'y aura donc pas de bal ni de buvette, malheureusement pour l'amicale des pompiers.

### Le forum des associations

Le forum des associations est placé sous le signe du renouveau pour le samedi 11 septembre à l'**EMP de 9h à 13h**.

Nous allons sûrement conserver cette année encore :

- Sens de circulation.
- Gel à l'entrée.
- Port du masque.

### Cérémonie du 11 novembre

J'espère que nous pourrons nous retrouver autour du verre de l'amitié.

### AGENDA

Forum des associations  
Samedi 11 septembre 9h-13h  
Espace Maurice Plaisantin



MÉDIATHÈQUE  
DE QUINCIEUX

## Médiathèque ESQALE

### Les contes au jardin

Chaque mercredi du mois de juillet, de 10h à 10h30, viens écouter « les Contes au Jardin » !

**Gratuit - Sur réservation** (jauge limitée)

Pour les enfants dès 4 ans

Chapeau et bouteille d'eau conseillés

Sous réserve de météo clémente

### Fermetures d'été

Du 11 au 14 juillet

Du samedi 31 juillet au lundi 23 août (la boîte de retours sera fermée durant cette période)

### Horaires d'ouverture

- > Mardi et vendredi : 16h-18h
- > Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
- > Samedi : 10h-12h30

### Envie soudaine de... livre ou de film ?

Consultez le catalogue de la médiathèque et réservez en direct sur l'application BibEnPoche, disponible sur smartphone et tablette. À télécharger sur Google Play ou sur l'App Store.

### Contact

mediatheque@quincieux.fr

04 78 91 16 25

Médiathèque ESQALE

8 chemin Saint Laurent

Toutes nos infos et le catalogue en ligne sur <https://bibliotheque.quincieux.fr>

Retrouvez-nous sur Facebook et Instagram



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



**Michèle Mureau**  
**4<sup>ème</sup> Adjointe**  
**Déléguée au patrimoine bâti, aux équipements sportifs et de loisirs et au cimetière communal**

## La commune s'engage dans le développement de l'énergie solaire

**Les maires du Val de Saône et la Métropole de Lyon ont initié, il y aura bientôt deux ans, une démarche en vue de développer l'énergie solaire sur le Val de Saône / Mont d'Or, notamment par le développement d'une centrale solaire photovoltaïque.**

**La commune se lance !**

Le projet s'inscrit dans les objectifs nationaux de neutralité carbone en 2050, mais également, dans la volonté locale de préserver l'environnement. Il fait suite à la conférence territoriale des maires du Val de Saône du 23 février.

La dynamique globale repose sur deux piliers. Les communes parties prenantes de la démarche ont chacune désigné un interlocuteur référent du projet. Elles lancent un inventaire des sites pouvant recevoir des installations solaires, proposent un ou plusieurs sites avec lettre d'intention ou promesse de bail et peuvent entrer au capital de la société « Un, deux, toits soleil » en charge du développement de projets.

Par ailleurs, les communes soutiennent le principe d'une démarche citoyenne et décident du cofinancement de l'accompagnement citoyen.

Une première réunion de travail en visio sur l'inventaire des sites entre communes s'est tenue le 25 mars dernier sur l'initiative de Michel Deprost, élu de Couzon. Quatre élu(e)s étaient présent(e)s représentant les communes de Couzon, Fleurieu, Quincieux, Saint-Germain, ainsi que Paul-Jean Couthenx, représentant CoopaWatt.

Dans le cadre de la démarche, le Conseil Municipal du mardi 6 avril a validé la participation pour 2 000 € à la SAS « Un, deux, toits soleil » et le soutien à hauteur de 700 € à la coopérative CoopaWatt pour l'animation. Il a procédé à ma désignation comme élue interlocutrice pour la commune.

Les premières briques sont posées, d'autres étapes sont nécessaires afin de pouvoir lancer la démarche d'émergence d'un collectif solaire citoyen, proprement dite. Les citoyens souhaitant être parties prenantes se font connaître auprès de CoopaWatt.

Elles déterminent un calendrier et les modalités de financement de l'accompagnement. CoopaWatt lancera une campagne de mobilisation auprès d'autres acteurs-relais puis du grand public. Les circonstances actuelles ne permettant pas de mettre en place cette animation, je resterai votre relais auprès de CoopaWatt.

Je participe aux réunions mensuelles du groupe en visioconférence et ne manquerai pas de vous informer des avancées du projet.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez me les adresser à [contact@quincieux.fr](mailto:contact@quincieux.fr) en mettant en objet « Projet photovoltaïque ».

## Cimetière : attention si votre concession funéraire est arrivée à échéance !

Quand les concessions arrivent à échéance, une plaque est posée pour informer les familles de l'expiration de celle-ci. Si la concession n'a pas été renouvelée dans les deux ans (article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), la commune peut engager une opération de reprise matérielle de ces concessions, sans aucune formalité. Toutefois, la commune adresse un courrier au concessionnaire connu dans l'année de l'expiration.

Une vingtaine est concernée par cette reprise, certaines sont échues depuis 2015 et seront traitées en priorité.

Nous avons demandé un devis à des marbriers pour effectuer ce nettoyage en plusieurs phases. Les premiers travaux devraient débuter en 2021 en fonction du budget alloué, pour une dizaine de concessions (exhumation, enlèvement du monument, transfert à l'ossuaire), dont le traitement nous paraît plus urgent. La commune possède trois ossuaires où seront déposés les restes exhumés comme le prévoit la loi.

Si votre concession arrive à échéance, merci de vous manifester rapidement en mairie, avant qu'il ne soit trop tard.

La loi n'oblige pas la municipalité à prévenir les familles par courrier. Les textes sont très clairs en ce qui concerne la reprise d'une concession funéraire arrivée à terme : la commune peut reprendre la tombe 2 ans après échéance sans aucune formalité : ni arrêté municipal, ni publicité ne sont nécessaires (art L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).



## La Chapelle va se refaire une beauté

La dernière restauration de la chapelle Saint-Jean-Baptiste remonte aux années 80, à la même période que son inscription au titre des monuments historiques qui a eu lieu le 21 mars 1983. Près de 40 ans après, il est évident qu'une nouvelle restauration est plus que nécessaire.

Nous avons constaté des infiltrations d'eau qui ont dégradé les peintures murales recouvrant les murs internes de la Chapelle, mais aussi des fissures au niveau du plafond.

Notre patrimoine étant inscrit aux monuments historiques, nous pouvons prétendre à plusieurs subventions, à condition de respecter les procédures de saisine des différents organismes, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui octroie ces subventions. Nous devons obligatoirement passer par un architecte agréé « Bâtiments de France » pour nous établir un état de santé de la chapelle, ainsi que le chiffrage des travaux préconisés. C'est ce que nous avons fait. L'architecte a identifié et chiffré toutes les réparations à réaliser, du sol au plafond.

Les différentes propositions de coûts sont indicatives. Elles peuvent être revues à la baisse ou à la hausse.

Quand toutes les démarches administratives seront terminées, un appel d'offres sera publié avec toutes les préconisations et tous les travaux à réaliser.

Certains corps d'état nécessiteront un agrément « Bâtiments de France » du prestataire, d'autres pas.

Notre commune ne peut pas aujourd'hui financer la totalité des travaux. Nous ne pouvons pas non plus ne pas restaurer notre patrimoine, sous prétexte que les coûts des travaux soient trop élevés. Ce serait trop dommage de laisser notre Chapelle se dégrader au fil du temps.

La municipalité fera en sorte que le reste à charge de la commune soit le plus bas possible. Nous ferons appel, s'il le faut, au financement participatif ou *crowdfunding* qui peut prendre la forme d'un don, d'un prêt avec ou sans intérêts, ou encore d'un investissement en capital.

Ce type de financement, approuvé par le parlement européen, désigne un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels... L'appel de fonds se fait à partir de la description d'un projet précis (restauration de la Chapelle), au moyen d'une plateforme en ligne permettant de recueillir de nombreux apports de petits montants. Les Quincerots pourront être sollicités. Je vous informerai au fur et à mesure des avancées du projet.



**Cyrille Fiard**  
**5<sup>ème</sup> Adjoint**  
**Délégué à la proximité, à l'environnement et à l'agriculture**

## Aménagement urbain

Notre appartenance à la Métropole de Lyon nous permet de bénéficier pleinement d'implantations végétalisées dans notre centre bourg.

L'objectif premier étant de rendre des sols de nouveau perméables.

### Le parking rue du 8 mai en est une première illustration.



En effet, les places de parking ont été réalisées avec des matériaux laissant pénétrer l'eau. De plus, le choix des végétaux ainsi que l'aménagement ont été pensés pour éviter le « salissement » et réduire l'arrosage de ces massifs. Enfin, l'implantation d'arbres de haute taille aura à moyen terme un effet bénéfique et non négligeable sur le bien-être au centre du village.

Cette réalisation, financée par la Métropole, ne devrait pas être la seule et unique au cours de ce mandat.

Ce sera, chaque année, un objectif ambitieux de choisir un lieu nouveau. Lors de cette fin d'année, nous devrions bénéficier d'une réalisation environnant nos cours de tennis.

Au fil du temps, en concertation avec la commission environnement et avec la contribution de notre service technique, nous continuerons cette politique de réimplantation d'espaces végétalisés au cœur de notre village.

## L'agriculture à Quincieux

Nous avons, malgré une pression urbaine forte sur notre secteur, la chance d'avoir un territoire agricole important sur notre commune.

Notre petite plaine, entourée du massif des Monts d'Or et de la rivière Saône, nous permet de conserver un tissu agricole très varié.

Plus d'une vingtaine d'exploitations travaille environ 1 000 ha, ce qui nous situe au plus haut niveau des surfaces agricoles des 59 communes de la Métropole de Lyon. Mais surtout, cela représente la plus importante diversité agricole du territoire grâce à des productions très multiples :

- Producteurs de lait et de viandes bovines
- Producteurs de fromage de chèvre
- Producteurs de fruits et légumes
- Éleveur d'escargots
- Producteurs de céréales à destination des élevages locaux et différentes filières locales ou industrielles telles que les boulangeries

Cependant, ce vaste territoire agricole, malgré sa protection garantie par les PENAP interdisant entre autres l'artificialisation et l'étendue urbaine, reste très fragile.

En effet, avec le changement climatique, nos exploitations doivent sans cesse s'adapter en modifiant leur système d'exploitation et en gérant au mieux les ressources naturelles (fertilisants, eau ...)

Pour relever ce défi, la commune a la chance d'avoir un groupe de jeunes agriculteurs motivés qui, conscients de ces difficultés, s'adaptent et mettent en œuvre de nouvelles techniques plus bénéfiques pour l'environnement :

- De nombreuses haies ont été implantées ces dernières années pour se protéger du vent et augmenter la biodiversité.
  - L'implantation de nouvelles cultures moins consommatrices en eau et captant plus de carbone pour lutter contre le réchauffement climatique.
  - Des démarches sociétales sont à l'étude avec comme objectif de se rapprocher des consommateurs et surtout des Quincerots.
- Face à ce défi, soutenons nos exploitations et soyons fiers de nos agriculteurs.

## Moustique tigre

### Partout supprimez les collections d'eaux :

Avaloirs pluviaux, pièges à sable, réseaux techniques, bornes de chantiers, bassins d'eau claire, creux d'arbres.  
Cartographiez et traitez (anti-larvaire) lors de leur mise en eau.

### Cimetières



Ne pas mettre d'eau dans les vases mais plutôt du sable humide.

### Jardinières



Raisonnez-leur arrosage : terreau humide, jamais d'eau apparente.

### Soucoupes sous les pots de fleurs, vases



Videz-les au moins une fois par semaine ou remplissez de sable qui, mouillé, permet à la plante d'y puiser son eau.

### Gouttières, rigoles d'évacuation obstruées



Curez-les et entretez-les très régulièrement.

### Réserves d'eau (bidons, bacs pour arrosage)



Couvrez-les de toiles moustiquaires ou autre tissu.

### Stockages d'objets susceptibles de conserver l'eau



Videz-les puis retournez-les ou rentrez-les.

Les gîtes de reproduction d'Aedes albopictus, dit moustique tigre, sont majoritairement « fabriqués » par l'homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...) mais aussi des espaces collectifs. La femelle pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau et ceci dans toute sorte de réceptacles : vases, fûts d'eau de pluie, pneus usagés, pièges à sable des bouches d'égouts, creux d'arbre, etc...



**Marion Tesche**  
**6<sup>ème</sup> Adjointe**  
**Déléguée**  
**à l'éducation,**  
**aux affaires scolaires**  
**et au Conseil Municipal**  
**d'Enfants**

## Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Les élus du CME ont travaillé à l'élaboration de panneaux à placer sur le parking de l'école élémentaire afin de sensibiliser les adultes à la nécessité de couper le moteur de leur véhicule lorsqu'ils attendent leurs enfants à la sortie de l'école. Ils ont retenu le visuel suivant :



Nos jeunes élus ont également identifié les différents emplacements du centre qui seront équipés de poubelles de tri afin d'encourager et d'aider petits et grands à trier leurs déchets lors de sorties dans la commune.

## Abonnements scolaires TCL

Les demandes d'abonnements scolaires TCL (pour les lignes JD et certaines lignes des cars du Rhône) sont désormais entièrement dématérialisées.

You pouvez vous rendre sur le site [www.e-tecely.tcl.fr](http://www.e-tecely.tcl.fr) pour effectuer vos démarches y compris un premier abonnement.

## Circulation autour de l'EMP (Espace Maurice Plaisantin)

Afin de sécuriser les déplacements doux des élèves de nos écoles, il n'est désormais plus possible de faire le tour de l'EMP en voiture. Les barrières sont désormais fermées et nous vous demandons de procéder à un demi-tour si vous vous garez le long de la fresque. Merci de rouler au pas pendant vos manœuvres et vos déplacements à proximité, ceci pour la sécurité des usagers de la médiathèque, du complexe sportif et des élèves.

## Poubelles de tri



L'école maternelle est désormais équipée de poubelles de tri dans chacune des classes afin de favoriser le recyclage des déchets. Les enfants et les adultes de l'école peuvent trier les papiers et les emballages selon les consignes de la Métropole.

Le tri du papier et des emballages recyclables était déjà en place depuis la rentrée de septembre à l'école élémentaire.

## Nouvel équipement informatique à l'école élémentaire



Depuis le mois de février, les élèves et les enseignants disposent d'une nouvelle salle informatique équipée de 16 ordinateurs. Les ordinateurs de classe des 10 enseignants et celui du bureau de la directrice ont également tous été remplacés.

L'ensemble de ce nouvel équipement informatique représente un budget de 19 750 €.



## Mise à l'honneur des bacheliers

Afin d'encourager et de valoriser la réussite des jeunes Quincerotes et Quincerots, les bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » pourront recevoir un prix sous forme d'un bon d'achat de 70 € à valoir chez Cultura.

Pour pouvoir bénéficier de ce bon, les bacheliers concernés devront se faire connaître en mairie avant le 15 août, présenter une copie de leur diplôme ou de leur relevé de notes, résider sur la commune et présenter un justificatif de domicile, ainsi que s'engager à participer à la cérémonie de mise à l'honneur qui sera organisée en mairie sauf cas de force majeure (poursuite des études à l'étranger, maladie, conditions sanitaires...).

Les bacheliers 2020 titulaires d'une mention « très bien » peuvent également bénéficier de cette récompense car ce projet n'avait pas pu être mis en œuvre en raison des conditions sanitaires.

Lors de ce premier semestre, les élèves de l'école maternelle ont pu concrétiser les nombreux projets travaillés tout au long de l'année.

## Projet éducation à l'écologie et au développement durable

À l'école, différentes collectes liées au recyclage sont menées à l'école : la collecte de bouchons, la collecte des gourdes de compotes et la collecte des stylos, crayons ou feutres usagés. En lien avec la municipalité, nous avons renforcé le travail sur le tri des déchets engagé au sein de l'école avec la mise en place de poubelles de tri plus facilement identifiables pour les élèves. Au mois de décembre, les élèves de l'école ont également fabriqué des objets et décorations à partir de matériaux de récupération qu'ils ont pu offrir à leur famille.

## Projet sur l'alimentation : l'origine des aliments, les fruits et légumes de saison

Au mois de février et dans le respect du protocole sanitaire, les enfants ont assisté au spectacle « Louison et l'horloger des saisons », qui est venu compléter le travail mené sur les fruits et légumes que nous pouvons consommer suivant la saisonnalité.

## Nouvelle intervenante EPS à l'école élémentaire

**Charline Ferreira-Barbosa** est chargée des activités sportives à l'école élémentaire depuis le 14 septembre 2020. Elle a remplacé Sylvie Mazoyer, partie à la retraite au 31 décembre. Nous lui souhaitons une bonne retraite !

## Collège – Rentrée 2021

En septembre, 49 élèves de l'école élémentaire Marius Gros feront leur entrée en 6<sup>ème</sup> dont 25 au collège Jean Renoir de Neuville-sur-Saône et 24 dans les collèges privés de la Sidoine et de Notre-Dame de Bellegarde.

Nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès dans la suite de leur scolarité.

Au mois de mai, tous les élèves de l'école se sont rendus à la ferme de Saint Eloi dans l'Ain.

Cela a été l'occasion pour eux de découvrir de nombreux animaux qu'ils ont pu observer, caresser, ou nourrir : les lapins, les chèvres, le poney, le cochon, les vaches et autres gallinacés...

Les élèves ont pu également participer à des ateliers de fabrication du pain, mais aussi à la traite des chèvres.

Nous nous sommes également équipés d'une couveuse à l'école pour comprendre le passage de l'oeuf à la poule. L'éclosion des œufs a eu lieu au mois de juin.

Nous remercions la municipalité et le Sou des écoles qui nous ont permis de financer cette sortie.

## Projet musique

En raison de l'application des protocoles sanitaires, nous n'avons pas pu mener à bien le projet choral comme à son habitude.

Cependant, toutes les classes ont participé, chaque semaine, à des séances de musique avec M. René Suarez, intervenant en musique. Nous remercions la municipalité qui finance cette intervention. Ce travail a donné lieu à une représentation entre classes, lors du carnaval-batucuda, ainsi qu'à la création d'un CD de chants qui a été offert aux familles.

# Quoi de neuf du côté des écoles ?

## École maternelle Marie José Bajard



## Quoi de neuf du côté des écoles ? École élémentaire

### Changeons d'air



Péibus

Du 3 au 7 mai, les élèves de l'école élémentaire ont été invités à « changer d'air » sur leur trajet. Chaque matin, ils ont été nombreux à se rendre à l'école à pied, en vélo, en trottinette, en covoiturage ou avec la ligne de péibus mise en place à cette occasion. Toutes les classes ont également participé à un parcours vélo ainsi qu'à une initiation au tennis de table pour les plus grands.

C'est au final la classe de CE2 qui a remporté le challenge en cumulant 97 trajets non-polluants.

Les enseignants remercient l'ensemble des familles pour leur participation et leur engagement.

### Carnaval



Le carnaval des écoles a eu lieu le 7 mai.

### En avant la musique !

Une semaine musicale a remplacé les traditionnelles sorties de fin d'année à l'école élémentaire.

Du 14 au 17 juin, les élèves ont découvert différents instruments de musique grâce aux professeurs de l'Ensemble Musical de Quincieux.

Le 18 juin, ils ont participé à un festival de 4 ensembles : chant, un quatuor de trombones, un quatuor de saxophones et un duo jazz manouche.

### Prévention routière



Être piéton, ça s'apprend. Ainsi, l'ensemble des enfants de l'école a bénéficié d'une sensibilisation à la prévention routière par des agents municipaux (policier municipal et ASVP).

Découvrir que la route n'est pas à prendre, mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier. Nous remercions Messieurs Richard et Benoit pour leur intervention.

### Remise de cadeaux aux élèves de CM2

Les élèves de CM2 vont quitter l'école élémentaire en direction du collège.

Afin de marquer leur départ vers la 6<sup>ème</sup>, l'école élémentaire aura le plaisir de leur offrir un petit présent en fin d'année.

Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle étape de leur parcours scolaire !

### Rentrée 2021-2022

Une nouvelle année scolaire se termine. Malgré un contexte sanitaire difficile, elle fut riche en projets et notre demande de labellisation «école en démarche de développement durable» devrait prochainement aboutir.

Une visite d'école pour les futurs élèves de CP ou les nouveaux arrivants sera prochainement organisée.

L'ensemble des enseignants vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous retrouvera le jeudi 2 septembre à 8h30 pour tous. La liste des classes sera affichée devant l'école le 1<sup>er</sup> septembre en cours de journée.



**Véronique Pinceel**  
Conseillère  
municipale déléguée  
au développement  
numérique de la  
communication

## Le verger de Nadine : magasin « producteur » ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin !

Ce magasin propose des fruits et légumes de saison, produits laitiers, miel, confiture, colis...

Il est situé 14 rue des Verchères à Quincieux

Tél : 04 78 31 31 58

Horaires :

- Lundi 15h-19h
- Du mardi au vendredi 9h30-12h30/15h-19h
- Samedi 9h-13h

## Un nouveau foodtruck sur la commune !!

Tous les mercredis après-midi de 16h30 à 20h30, un foodtruck indien (Tandoori Masala) est présent sur la place du marché. Il propose des plats traditionnels indiens à emporter ou en livraison.

[www.tandoorimasala-food-truck.com](http://www.tandoorimasala-food-truck.com)

Rappelons également la présence sur la place du marché du camion pizza Calypso les vendredis soirs de 17h à 22h et de la coopérative le Ring qui propose des paniers de produits frais bio les jeudis de 18h à 19h.

## PanneauPocket

Sur un peu plus d'un an d'utilisation, environ 800 smartphones ont l'application. Nous vous remercions d'être si nombreux, c'est le moyen de communication le plus efficace après la gazette.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

QUINCIEUX

Métropole de Lyon

Disponible sur App Store Disponible sur Google Play

L'application est disponible sur l'App store, Google Play et récemment sur l'App Galery (Huawei).

You n'avez pas de smartphone ?  
Vous pouvez aller sur :  
[www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com) et  
renseigner le code postal de Quincieux  
pour voir les mêmes panneaux que ceux  
sur smartphone.



## Fermetures d'été

**Les fermetures administratives de la mairie sur la période estivale se feront comme suit :**

Du lundi 12 juillet au dimanche 15 août, fermeture les après-midis et les samedis.

**Le bureau de Poste reste ouvert aux mêmes horaires cet été.** Il sera fermé seulement les samedis du 19/07 au 21/08.

## Élections régionales

Les élections régionales se tiendront les 20 et 27 juin.

En raison de la création du troisième bureau de vote, vous allez recevoir à la mi-juin une nouvelle carte électorale sur laquelle figureront le nom et l'adresse du bureau de vote. À réception de cette nouvelle carte, il conviendra de consulter le numéro du bureau de vote attribué ; il y a eu quelques erreurs dans la précédente gazette.



## Interview de Stéphanie Rivet Chargée de communication

### Bonjour Stéphanie, pouvez-vous nous présenter en quelques mots ?

Stéphanie Rivet, je suis d'origine bretonne et installée dans la région lyonnaise depuis un peu plus de 25 ans. Je suis mariée et mère de 2 filles.

J'occupe le poste de chargée de communication à la mairie de Quincieux depuis le 15 mars dernier.

### Quel est votre parcours professionnel ?

Mon parcours professionnel est composé de plusieurs années d'expérience en communication globale et en marketing opérationnel à travers la mise en place de stratégies de communication, la rédaction de contenus, la création de supports, l'organisation d'événements ou encore les relations presse. J'ai exercé cette fonction dans différents secteurs d'activité tels que le jeu vidéo, le secteur du BTP et plus récemment dans le service public.

### Pourquoi avoir fait le choix d'une collectivité et pourquoi Quincieux ?

En raison de l'élargissement de leur champ de compétences, les collectivités territoriales développent de plus en plus leurs actions de communication et c'est naturellement que mon choix s'est porté vers les collectivités.

En effet, je souhaite mettre à profit mon expérience pluridisciplinaire ainsi que mes compétences dans les principaux domaines de la communication d'entreprise au service d'une collectivité car il existe de nombreuses passerelles entre la vie d'une entreprise et la vie d'une commune.

De plus, en collectivités, les missions s'articulent autour d'activités de terrain qui consistent à établir et à maintenir un contact permanent avec le tissu local (organismes rattachés, secteur associatif,

institutions publiques partenaires...) ; je voulais explorer cette dimension humaine.

Et Quincieux est une commune dynamique et pleine d'ambition, le challenge m'a paru très intéressant.

### En quoi consiste votre travail ?

Le rôle du chargé de communication est de partager les actions de la collectivité auprès des habitants, des partenaires institutionnels et associatifs, d'informer sur les réalisations et les grands projets de l'équipe municipale, d'apporter des informations pratiques sur les services ainsi que sur les événements de la commune. Dans cette optique, mon travail consiste à concevoir et mettre en œuvre des actions de communication, réaliser des supports et produire du contenu en collaboration avec les différents services de la commune et les élus, piloter la réalisation de l'Info Mairie et de l'Info Gazette, relayer les informations sur nos différents canaux : site internet, PanneauPocket et le panneau lumineux, gérer la boîte mail contact, régir la diffusion vidéo du conseil municipal, suivre les relations avec les médias et puis, quand le contexte sanitaire le permettra, piloter les inaugurations et les différentes cérémonies.

### Vous êtes sur Quincieux depuis 3 mois, quel regard portez-vous sur la commune ?

Un regard plus que positif ! Tout d'abord, je suis très surprise par l'étendue de son territoire, ce qui lui donne un caractère à la fois rural et urbain. De nombreuses structures et un tissu associatif très important lui donnent également une très forte attractivité. Le fait que Quincieux fasse partie de la Métropole de Lyon offre de multiples possibilités de communication.

Propos recueillis par Véronique Pinceel



**Germain Lyonnet**  
Conseiller municipal  
délégué aux  
déplacements, à la  
voirie et à la sécurité

## Les travaux réalisés par la Métropole ont permis :

- Un cheminement du passage Namiand réalisé en stabilisé pour améliorer la circulation des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite
- Chemin des grenettes : une mise en sens unique avec un marquage au sol pour une circulation en contresens en mode doux
- La réalisation d'un tapis en enrobé pour la route de Chasselay du rond-point de la Halte jusqu'à la Grande Charrière
- Pour le chemin de la Halte, le marquage d'un passage protégé
- La suppression des branchements plomb concernant le chemin de la Bottière

## Les travaux réalisés par la commune :

- Le reprofilage d'un certain nombre de chemins ruraux et l'installation d'un éclairage public sur le chemin de la Grande Charrière.

## Programmation des travaux pour la fin d'année 2021 :

- Route de la Thibaudière : 3<sup>ème</sup> tranche pour un cheminement piétons
- Route de Chasselay : l'accotement enherbé pourra faire l'objet d'un revêtement afin de faciliter la circulation des piétons
- Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord : un projet a été remis par la Métropole. Il a été présenté aux riverains lors d'une réunion voirie
- Route des Genestels : remplacement du « gendarme couché »
- Chemin de la Grande Charrière : aménagement d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB)
- Rue de la Chapelle : pour finaliser la réalisation des chicanes, nous attendons la fin des travaux d'un lotissement
- Chemin St Laurent : renouvellement d'une conduite d'eau potable et réalisation d'un tapis

## Le saviez-vous ?

### Le Grand Lyon vous offre un composteur !

La Métropole organise à partir de l'été 2021 la distribution d'un bac à compost individuel qui s'étalera jusqu'en 2022.

Les composteurs étant fabriqués en fonction du nombre d'inscriptions, les délais de distribution peuvent être un peu longs.

#### Ai-je le droit au composteur individuel offert ?

Trois conditions doivent être réunies pour recevoir votre composteur gratuit :

- vous habitez dans une commune de la Métropole de Lyon,
- vous habitez dans une maison individuelle avec un jardin,
- et cette maison est votre résidence principale.

#### Comment faire ma demande ?

Munissez-vous des documents suivants et remplissez le formulaire sur [toodego.com](http://toodego.com) :

- une pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou permis de conduire,
- un justificatif de domicile avec le même nom que la pièce d'identité,
- une photo de votre jardin.

#objectifZeroDéchet

**Le Grand Lyon vous offre un composteur!**

Information et inscription sur  
[www.toodego.com](http://www.toodego.com)



## Police Municipale

06 85 52 27 09

**f** Police municipale  
de Quincieux

### Véhicules en stationnement abusif

#### Ce que dit la loi :

Est considéré comme abusif le stationnement sur la voie publique ou ses dépendances pendant plus de sept jours consécutifs. Une amende de classe 2 est encourue (de 35€ à 150€ maxi)

#### Dans la pratique :

Différentes étapes sont nécessaires :

- Après avoir identifié la présence du véhicule, il faut effectuer un marquage (l'identification a souvent lieu quelques semaines après le stationnement).
- Vérifier tous les jours que le véhicule ne bouge pas (s'il bouge une fois, la procédure repart de zéro).
- Identifier via la gendarmerie le propriétaire (son adresse...).
- Adresser un courrier en AR pour exposer la situation au propriétaire (si la nouvelle adresse est toujours valide, sinon il faut rechercher par d'autres moyens).
- Le propriétaire a huit jours pour faire enlever son véhicule après expiration du délai de retrait de l'AR (10 jours).
- Au-delà, la procédure de retrait du véhicule peut être organisée avec les services de fourrière.

• L'avis de retrait du véhicule est envoyé en AR au propriétaire qui a entre 10 et 15 jours pour le récupérer.

• Le véhicule est expertisé.

• Passé ce délai et vu le résultat de l'expertise, il est soit vendu au domaine, soit détruit.

L'enchaînement de ces procédures assez fastidieuses explique que souvent, plusieurs semaines s'écoulent avant le retrait des véhicules de la voie publique.

Pour information, si le propriétaire n'est pas identifiable, tous les frais sont supportés par la commune (enlèvement, gardiennage, expertise, destruction) !

Le service de police municipale en a fait retirer 6 pour le début de l'année 2021.

### Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Vous partez en vacances ? Pensez à ce service, les policiers de la commune et la gendarmerie passeront régulièrement à votre résidence pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'effractions.

Pour profiter de ce service, il suffit de venir en mairie pour signaler votre adresse et combien de temps vous partez. N'oubliez pas de préciser si une personne relève votre courrier, vient faire le ménage ou si vous rentrez plus tôt que prévu !





## Conflit de voisinage

### Un problème avec votre voisin ?

Avant tout, il faut se poser les bonnes questions :

#### Avez-vous pris le temps de vous entretenir avec lui ?

Le tort qu'il peut vous causer n'est pas volontaire ; peut-être qu'il n'en a même pas conscience... Une petite explication amicale et diplomatique de votre part pourrait éviter bien des complications. Vous êtes amenés à cohabiter dans le même quartier, mieux vaut, pour le bien de tous, entretenir des rapports courtois avec ceux qui vous entourent.

**Sans oubliez que** personne n'est parfait, il est fort probable que vous soyez vous aussi à l'origine de désagréments, votre voisin pourrait se sentir injustement accusé s'il a, lui, toujours toléré vos écarts.

Vous pouvez, par exemple, l'inviter à venir constater le trouble de chez vous. **L'important** est de ne pas rompre le dialogue.

**Votre voisin se montre réfractaire ?** Ne vous emportez pas !

Les situations peuvent rapidement prendre de l'ampleur et devenir invivables.

Si le trouble persiste, envoyez-lui un courrier quelques semaines plus tard, en lui exprimant clairement votre demande et votre détermination à faire appliquer votre droit. Appuyez-vous sur les textes de lois, afin qu'il sache que vous vous êtes renseigné et que votre revendication est légitime et justifiée.

**Si vos tentatives demeurent sans résultat** : adressez-vous à des professionnels qui vous orienteront dans vos démarches (mairie, police municipale, gendarmerie nationale, conciliateur...).

**Il est important**, avant de faire intervenir une tierce personne, d'avoir au préalable **averti** votre voisin. Mettez-vous à sa place, ne seriez-vous pas surpris de voir intervenir chez vous un agent de police pour un trouble dont personne ne s'est jamais plaint...**ce ne serait pas très correct...**

### Quelques rappels

Pour vous éviter d'être à l'origine de ces nuisances que vous redoutez tant :

**Aucun bruit particulier ne doit, [...], porter atteinte à la tranquillité du voisinage [...] qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire [...] d'un animal placé sous sa responsabilité** prévu par l'article r1334-31 du code de la santé publique

**Les règlements sanitaires départementaux** (article 84) interdisent le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend les déchets verts.

**Les arbres et les haies plantés à moins de 2 mètres de la limite séparative d'une propriété** ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur et doivent être entretenus afin de ne pas dépasser **chez le voisin ou sur la voie publique** - article 671 du code civil.-

Une seule règle : restons courtois et dialoguons !

## Infos communales

### Poubelles sur la voirie

Après le passage du ramassage des déchets, merci de ramener votre poubelle sur votre propriété. Elle prend de la place sur la voirie et gêne pour la circulation (voiture, vélo, piéton...) mais aussi pour le stationnement.

### Rappel des horaires de bricolage ou de jardinage

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Brûlage des déchets verts à l'air libre

Le brûlage des déchets verts, à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin est interdit. Outre les risques d'incendie qu'il génère, le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage causés par les odeurs et la fumée. Il contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air. Il nuit à l'environnement et à la santé. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

## Entretien des bords de murs le long des chaussées

Il est rappelé que l'entretien des végétaux au pied des murs de clôture doit être réalisé par les propriétaires et que les services communaux ont pour mission le fauchage de sécurité qui se limite à environ 50 cm des pieds des murs de clôture. Il est donc de la responsabilité de chacun de maintenir propres et entretenus les abords de propriétés.

## Plantez à bonne distance !!

Les arbres et les arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte (et non le jour de la plantation) doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de propriété (clôture).

Les arbres et les haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 cm du terrain voisin.

Ces règles ne s'appliquent pas aux plantes palissées s'il existe un mur de séparation mitoyen. Chacun est libre d'y adosser un arbre en espalier ou une grimpante pourvu que ces derniers ne dépassent pas la crête du mur en question.

## QUINCIEUX avec nous c'est C.L.A.I.R.E.S

*Le groupe minoritaire du Conseil Municipal dispose de cette tribune pour exprimer ses positions.*

*Le contenu relève donc de sa responsabilité.*

A l'issue de cette année de mandat, nous constatons une communication entre élus difficiles, voire inexistante. De nombreuses décisions ont été découvertes à postériori, sans discussions préalables. Ce fut le cas sur les arbitrages budgétaires : annulation ou report de crédits, budgétisation d'investissements importants sans présentation de projets.

Cette situation aurait pu être améliorée par la tenue plus fréquente de commissions. Si le contexte sanitaire recommande de limiter les regroupements, elle ne les interdit pas, en prenant les précautions d'usage. Les moyens techniques en place (aménagement de salles, visioconférence, courriel) auraient tout à fait permis ces échanges. Nous déplorons notamment le manque d'information et action concernant l'urbanisme, le développement économique, les écoles et la jeunesse.

Malgré ces constats, nous continuerons à être force de proposition, comme nous l'avons démontré avec le questionnaire pour les activités jeunes, le traitement du moustique tigre ou les alternatives budgétaires pour minimiser l'ENDETTEMENT.

Nous serons également vigilants sur la pertinence des constructions immobilières : le nombre de projet flambe, faisant s'éloigner de plus en plus la promesse faite par la majorité de limitation à 25 logements par an. La révision du PLU-H nous amène à faire des propositions sur ce sujet et tous les habitants peuvent participer.

A propos des nuisances sonores causées par l'autoroute, nous avons récupéré les comptes rendus de réunions précédentes qui nous permettront d'y voir plus clair sur les obligations de APRR.

Enfin, nous avons obtenu le remboursement de nos frais de campagne lié à la propagande. Grâce à notre bonne gestion, nous n'avons ainsi pas eu besoin de faire appel aux dons.

Suivez-nous  
 100% Quincieux



## Commissions

En raison de la démission de Ludovic Gallezot, Raymond Lopez a pris sa place au Conseil Municipal.

Certaines commissions n'étant plus complètes, un vote a eu lieu lors du Conseil Municipal du 11 mai pour intégrer de nouveaux élus dans les commissions suivantes :

- Vie associative et culturelle, est désigné Raymond Lopez

- Communication, est désignée Shirley Renet
- Voirie et sécurité, est désigné Raymond Lopez
- Jeunesse et aînés, est désigné Raymond Lopez

Vous pouvez retrouver l'ensemble des commissions sur notre site internet : [www.quincieux.fr/les-commissions](http://www.quincieux.fr/les-commissions)

---

**Tous les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles dans leur intégralité, sur le site de la mairie : [www.quincieux.fr](http://www.quincieux.fr)**

## Séance du 12 janvier 2021

### Instauration du télétravail au sein des services municipaux

Le conseil a validé la mise en place du télétravail pour les agents pouvant exercer leurs activités à leur domicile.

Les élus ont considéré que la crise sanitaire avait largement démontré l'utilité du télétravail.

La commune de Quincieux a renouvelé le 10 juillet 2020 son adhésion au Plan Climat Energie visant notamment à diminuer l'émission de gaz à effet de serre. La limitation des déplacements domicile/travail via le développement du télétravail répond à cet objectif.

### Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs

La commune possède un Plan Communal de Sauvegarde ancien et qui demande à être mis à jour.

Ce plan doit permettre de faire face à l'ensemble des risques auxquels la commune peut être confrontée. L'adhésion à l'**IRMA** (Institut des Risques Majeurs) permettrait à la commune de bénéficier des ressources de cette association et notamment :

- La mise à disposition d'une actualité hebdomadaire par mail
- L'accès gratuit aux journées techniques de l'IRMA
- L'accès à des trames de PCS, PPMS...
- L'accès à une vidéothèque et photothèque
- Une veille téléphonique pour des conseils et assistance technique

Le conseil a validé l'adhésion annuelle, qui compte tenu de la strate d'appartenance de Quincieux est de 170 €.

## Séance du 9 mars 2021

### Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire avant l'adoption du budget pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il a été instauré à Quincieux depuis 2015 bien qu'il ne soit pas encore obligatoire (- de 3 500 h).

Il doit faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil Municipal, et être adopté dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget afin de permettre aux élus de prendre connaissance des grandes orientations.

Le rapport a été présenté et approuvé en commission des finances du 11 février 2021.

### Fin du dispositif d'annulation de loyers

Le 17 décembre 2020, le conseil avait accordé des dégrèvements sur les loyers communaux pour les établissements fermés par l'administration.

Compte tenu des aides accordées par l'Etat à ces établissements (qui permettent de couvrir les charges courantes et de conserver de la trésorerie pour une prochaine réouverture), le conseil a validé que le maintien de ces annulations de loyers ne se justifiait plus.

En conséquence, le dispositif a été abrogé à partir du 15 mars 2021.

## Pacte de cohérence métropolitain

La loi de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) exige à la conférence métropolitaine d’élaborer, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les communes situées sur son territoire.

Selon la loi, il fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux communes et des communes à la Métropole de Lyon. Le projet de Pacte est élaboré et adopté par la conférence métropolitaine. Le Pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du conseil de Métropole, après consultation des conseils municipaux des communes situées sur son territoire.

Le code général des collectivités territoriales complète en demandant que les 59 communes de la Métropole soient appelées à formuler un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

Le Conseil Municipal a émis un avis d’abstention à la majorité (par 6 voix contre et 16 abstentions) pour 4 raisons :

- Le calendrier trop court et problématique dans l’ordre des votes
- Le volet financier insuffisant et des propositions de fonds complémentaire non retenues
- L’axe stratégique n°6 sur le logement social n’associant pas assez les maires et avec de nouveaux critères très pénalisants
- La gouvernance et la place des communes

## Séance du 6 avril 2021

### Budget communal - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020, le compte administratif a été adopté comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	<b>2 890 582,27 €</b>
Recettes	<b>3 448 391,22 €</b>
Excédents	<b>557 808,95 €</b>
Investissement	
Dépenses	<b>4 216 173,22 €</b>
Recettes	<b>3 348 565,90 €</b>
Déficits	<b>867 607,32 €</b>

- Les subventions pour les classes ont été validées mais ne seront accordées que sous conditions.

Les crédits scolaires ont été réactualisés et simplifiés afin de correspondre au mieux aux attentes de notre collectivité. Il a été rappelé que les subventions données à l’OCCE ne peuvent être accordées et utilisées que pour des projets pédagogiques validés.

### Budget communal - Adoption du budget primitif 2021

Après lecture par M. le Maire du projet de budget primitif principal 2021, qui s’équilibre en dépenses et en recettes, l’assemblée délibérante a adopté ce budget qui s’établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Fonctionnement	4 320 626,09 €	4 320 626,09 €
Section Investissement	2 454 957,00 €	2 454 957,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 775 583,09 €</b>	<b>6 775 583,09 €</b>

### Budget communal - Subventions et crédits scolaires

Le conseil a validé les montants des subventions qui sont relativement similaires à ceux de 2020. Quelques modifications ont cependant été apportées :

- En accord et sur proposition de l’amicale des boules de Quincieux, la subvention de 120 € est suspendue pour l’année 2021.
- Etant donné le peu d’activité du comité de jumelage dû à la Covid, il n’y aura pas de subvention pour cette année.
- Le club des anciens a été très affecté par l’arrêt de leur association. La plupart des activités ayant été annulées, une réduction de leur subvention a été actée exceptionnellement cette année d’un tiers (de 450 à 300 €)

### Impôts locaux - Fixation des taux 2021

Les taux des impôts locaux pour notre collectivité ont été maintenus et restent fixés (depuis 2004) à :

- Pour le foncier bâti : 7,97 %
- Pour le foncier non bâti : 20,55 %

Compte tenu du transfert dû à la suppression de la Taxe d’Habitation, le taux du foncier bâti pour 2021 s’établira à 19 % (soit 7,97 % issus de la part communale et 11,03 % issue de la part départementale).

## Séance du 6 avril 2021

### Adhésion à l'Entente Interdépartementale de Démostication Rhône-Alpes

Notre commune a connu une prolifération importante du moustique tigre ces dernières années. Pour lutter contre ce moustique, des actions de préventions sont nécessaires à mettre en place.

L'EIRAD est un établissement public géré par un Conseil d'Administration composé des représentants des conseils départementaux (Ain, Isère, Rhône, Haute-Savoie, Savoie) et de la Métropole de Lyon. Il a pour mission de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques qui apportent des nuisances pour l'homme mais également d'entretenir des espaces naturels humides. Il intervient tant au niveau de la prévention que du traitement.

Le conseil a validé l'adhésion à cet organisme pour répondre ainsi à la demande de notre collectivité.

La Métropole prend en charge 50% de cette adhésion et les communes concernées par les actions de démostication participent au prorata de leur population municipale.

mais également dans la volonté locale de préserver l'environnement.

Quincieux s'inscrit parfaitement dans ces objectifs et a renouvelé son adhésion au plan climat énergie de la Métropole par délibération du 10 juillet 2020.

Ce projet comporte plusieurs volets :

- Recenser les sites pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques.
  - Permettre aux collectivités locales d'équiper leurs bâtiments de ces panneaux soit :
    - Par la SAS « Un, deux, toits soleil » qui se charge des opérations investissement et entretien. La Commune perçoit alors un modeste loyer pour ces installations dont elle deviendrait propriétaire au bout de 25 ans
    - La commune prend en charge investissement et entretien. Dans ce cas elle percevrait un revenu issu de la vente de l'électricité.
  - En animant le territoire par la coopérative CoopaWatt par l'organisation de réunions et en mobilisant des financements. Pour cette animation, chaque commune doit apporter une contribution de 700 € payable une seule fois.
  - En investissant dans la SAS « Un, deux, toits soleil ». La prise de parts pourra être faite par des citoyens, des entreprises ou des communes. Ces fonds permettront à la SAS de réaliser les investissements précités. La part serait autour de 50 € avec un rendement de 3 % environ dès la première année.
- Le conseil a accepté ce projet et prendra des parts dans « Un, deux, toits soleil » pour un montant de 2 000 €.

## Séance du 11 mai 2021

### Récompense aux bacheliers 2020 et 2021

Le développement des actions en faveur des adolescents et jeunes adultes est inscrit au plan de mandat, et afin d'encourager et de valoriser la réussite des jeunes Quincerotes et Quincerots, la commune propose d'accorder aux bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » un prix sous forme de bon d'achat de 70 €.

### Cycle annuel de travail pour les services techniques

Les services techniques sont exposés à une variabilité de leurs missions et à la saisonnalité.

Les épisodes caniculaires étant de plus en plus fréquents depuis une décennie, un travail a été mené conjointement avec les agents du service pour aménager le temps de présence des agents sur les périodes les plus exposées à ces épisodes de chaleur.

Le passage sur un cycle annuel de travail permet de réduire le temps de présence des agents sur la fin de printemps et sur l'été et d'augmenter le temps de travail sur les périodes d'automne et d'hiver.

La période « chaude » ira de début juin jusqu'à mi-août. Les horaires seront de 6h15 à 11h45.

Compte tenu, des missions du service technique, un agent sera présent à la journée jusqu'à 16 heures.

# Séance du 1<sup>er</sup> juin 2021

## Tarifs des services enfance jeunesse

De nouvelles grilles tarifaires pour le service enfance jeunesse et la restauration scolaire ont été proposées et adoptées par le conseil. Ces grilles ont été harmonisées par la création de plusieurs tranches qui ont été rajoutées et certains tarifs révisés très légèrement. Ces tarifs rentreront en application à la prochaine rentrée scolaire.

## Subvention pour le festival Saôn'Automne

Le comité des fêtes qui a repris l'organisation du festival Saôn'Automne a sollicité la commune pour les aider afin que ce festival puisse avoir lieu cette année.

Ces activités correspondent tout à fait à notre projet de mandat et nous avons été majoritairement d'accord pour considérer que le soutien au festival est important pour le dynamisme de notre commune mais également pour maintenir un lien social. Les propositions musicales en OFF de commerçants de Quincieux témoignent de l'engagement local autour de ce festival.

La commune, après avoir voté à la majorité, apporte son soutien par l'octroi d'une subvention de 7 500 €. Subvention qui s'ajoute à celle identique versée l'année dernière et dont le spectacle n'a pu avoir lieu.

Le montant total attribué est ainsi de 15 000 € pour un budget prévisionnel qui s'établit à 21 615.30 €

Hervé Rippe précise qu'à l'issue de la manifestation, l'association remettra à la municipalité un compte-rendu financier.

## Grille tarifaire des photocopies

Bien que la dématérialisation soit de plus en plus fréquente, la demande pour des photocopies est toujours très importante et l'offre dans notre village inexistante. La commune a souhaité répondre à cette demande de nos usagers et associations et mettre en place une solution de copies simple, facile et économique.

Deux photocopieurs dotés d'un système de lecture de cartes prépayées ont été acquis pour ce nouveau service. Un sera disponible en mairie et l'autre à la médiathèque. Ils devraient être mis en service durant l'été.

Pour utiliser ce service, il suffira de faire l'acquisition (en mairie) d'une carte et de la recharger avec le nombre d'unités souhaitées.

Le conseil municipal a voté les tarifs suivants :

- Coût de la carte : 2 €
- Montant des cartes prépayées : 10 centimes l'unité
- Avec des cartes de 10, 25, 50, 100, 500 et 1 000 unités
- Coût des copies :
  - A4 noir et blanc : 1 unité
  - A4 couleur : 2 unités
  - A3 noir et blanc : 2 unités
  - A3 couleur : 3 unités

Directeur de la publication : Pascal DAVID

Rédacteurs en chef : Véronique PINCEEL,  
Corentin PATEY, Stéphanie RIVET

Réalisation : Commission communication

Conception : ROUGEVERT Communication  
04 74 60 36 38 - Villefranche sur Saône  
 Rougevert Communication

Tirage : 1700 exemplaires



## Mairie de Quincieux

Adresse : 30 rue de la République - Tél. : 04 78 91 10 11 - Fax : 04 78 91 17 83

Mail mairie : [contact@quincieux.fr](mailto:contact@quincieux.fr) - site Internet : [www.quincieux.fr](http://www.quincieux.fr)

Astreinte adjoints : 06 32 90 82 12 (en cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie)

Bureaux ouverts : du lundi au vendredi 8h30 – 12h30, lundi et vendredi 14h – 17h30, samedi 9h – 12h

# FORUM DES ASSOCIATIONS

## QUINCIEUX

Espace Maurice Plaisantin

SAMEDI  
11/09/2021

9H-13H

QUINCIEUX



Métropole de Lyon